



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 14 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :

Messieurs – GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – DEFFIEUX GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO – QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – FABRE - ETCHEVERS – GANDRAND – GOURPIL – HANRAS – NOBLE – REMIGI – ROUSSEL - SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame MOREIRA à Monsieur BUCHOUL

Monsieur FABRE à Monsieur HARRIBEY

Madame DESVERGNES à Madame FABRE

Monsieur CHIBRAC à Monsieur STEFFE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur QUINTANO est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur QUINTANO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 est adopté par 27 voix POUR et 1 abstention (Monsieur FABRE).

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026 - DÉLIBÉRATION N° 2026/3/19
Réf 5.3

**OBJET : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - DESIGNATION DES MEMBRES –
AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Il vous est proposé de mettre en place 4 Commissions permanentes, composées chacune du Président de la CDC, membre de droit, d'au moins 10 élus communautaires et de 3 élus communaux (1 par Commune).

Il vous est donc proposé de désigner les élus communautaires pour chaque Commission. Chaque conseiller peut participer à deux commissions au maximum.

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales il est rappelé :
« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Aussi, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Arrête** la composition des Commissions Communautaires comme suit :

Intitulé	
Commission Emploi/Développement économique	Jérôme STEFFE Jean-Christophe HARRIBEY Jean-Pierre LANGLOIS Joseph FABRE Marie-Alice MOREIRA Laurent PROUILHAC Nathalie ROUSSEL Denis DEFFIEUX Edouard QUINTANO Jean-François QUISSOLLE Jérôme GORALCZYK

Commission Communauté de communes durable et transition	Karine SILVESTRE Pierre CHIBRAC Henri CELAN Jérôme STEFFE Marie-Alice MOREIRA Dominique BEYRAND Audrey NOBLE Jérôme GORALCZYK Corinne HANRAS Laurent PROUILHAC Denis DEFFIEUX
Commission Habitat	Anne-Marie REMIGI Camille DESVERGNES Karine SILVESTRE Joseph FABRE Nicolas BUCHOUL Françoise BOUYE Corinne HANRAS Sandrine ETCHEVERS Christine ALOS Virginie GANDRAND
Commission Mobilité	Mélanie FABRE Pierre CHIBRAC Jean-Pierre LANGLOIS Pierre MERCIER Nicolas BUCHOUL Françoise BOUYE Nathalie ROUSSEL Corinne HANRAS Edouard QUINTANO Dominique BEYRAND Virginie GANDRAND

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Bernard GARRIGOU

Le Président



LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Edouard QUINTANO



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 23/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 23/04/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.